



MPT 20, av Monclar - 84000 AVIGNON
tel direction : 06 60 06 06 63
tel administration : 06 88 36 20 80
cotemusique84@gmail.com - www.cotemusique.com

REGLEMENT INTERIEUR

Art 1) L'âge minimum des élèves est de 4 ans (moyenne section maternelle).

Art 2) La durée des ateliers hebdomadaires est de 45 minutes, hors vacances scolaires.

Art 3) Les inscriptions sont acceptables en cours d'année :

- en fonction des créneaux disponibles
- selon le niveau du nouvel élève pour intégrer un groupe déjà constitué.

Art 4) 3 absences consécutives non justifiées sont considérées comme un abandon des cours et la place peut être octroyée à un autre élève.

Art 5) Le paiement de l'année scolaire devra obligatoirement accompagner le dossier de l'élève.

Toute année commencée est due après deux cours d'essai.

Plusieurs formules d'encaissements échelonnés sont acceptées :

- soit 3 chèques, encaissés chaque trimestre.
- soit 9 chèques, encaissés chaque mois.

Art 6) Chaque élève doit posséder un instrument chez lui.

Les guitaristes, saxophonistes et bassistes viennent en cours avec leur instrument.

Art 7) En cas d'absence d'un professeur, les cours sont remplacés soit un autre jour, soit par un remplaçant.

Art 8) Tout manquement de respect vis-à-vis d'un professeur entraînera un renvoi immédiat.

L'adhérent (ou son représentant légal) reconnaît avoir reçu un exemplaire de ce règlement.

NOM, Prénom :

Date : / / 2024

Signature :

Côté Musique

Signature

CÔTÉ MUSIQUE
20, Av Monclar - 84000 AVIGNON
SIRET : 439 747 098 0010
Code APE : 8552 Z
Tél. : 06 60 06 06 63 - www.cotemusique.com

DROIT A L'IMAGE

J'autorise Côté Musique à filmer et photographier moi-même ou (et) mon (mes) enfant(s), et à utiliser ces images sur différents supports (papier, DVD, envoi numérique, site internet de l'école, etc).

J'accepte l'utilisation de ces images ou de celles de mon (mes) enfant(s) au titre de la communication de l'école de musique et renonce à toute contrepartie financière.

Fait à le

Signature